

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 3 du 19 janvier 2017

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2016-1992

fixant les conditions de reclassement des agents contractuels pyrotechniciens en ouvriers de l'Etat.

Du 30 décembre 2016

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

DÉCRET N° 2016-1992 fixant les conditions de reclassement des agents contractuels pyrotechniciens en ouvriers de l'Etat.

Du 30 décembre 2016

NOR D E F H 1 6 3 6 9 7 7 D

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 254-0.1.2

Référence de publication : JO n° 304 du 31 décembre 2016, texte n° 56 ; signalé au BOC n° 3/2017.

JO n° 304 du 31 décembre 2016, texte n° 56.